



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## **INTERDICTION D'ARROSAGE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE DESJARDINS DESSERVI PAR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

---

**Lévis, le 18 juillet 2006.** – Une interdiction d'arroser est décrétée sur tout le territoire de l'arrondissement de Desjardins desservi par le réseau d'aqueduc municipal. Les quartiers visés sont en l'occurrence ceux de Lévis, Pintendre et Saint-Joseph-de-la-Pointe-de Lévy.

Cette interdiction est valide à compter d'aujourd'hui et durera tant que nécessaire.

La raison de cette interdiction provient d'une réduction importante de la capacité de pompage à l'usine de traitement d'eau Guilmour où des moteurs ont été rendus inopérants par la foudre.

Outre l'interdiction d'arroser, les autorités municipales demandent aux résidentes et aux résidents de ces quartiers de restreindre leur consommation autant que possible.

Un nouvel avis sera diffusé dès que la situation sera revenue à la normale.

-30-

Source : André Roy  
Direction des communications  
Tél. : 835-8288

---

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2210, chemin du Fleuve, bureau 101, Saint-Romuald (Québec) G6W 1Y5